

# Une marina en germe à Jarry

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION

20 janvier 2017

*La Sara, Rubis, EDF, des installations à risques dans Jarry. Tortues menacées, herbiers en danger. Le projet de marina de Jarry porté par le groupe Brizard a fait Harry Durimel voir rouge.*

**Harry Durimel : " Les autorités doivent dire que le projet est impossible "**

Le président de Caraïbe écologie les verts, interrogé par téléphone mercredi 18 janvier, estime que le préfet devrait signifier une fin de non-recevoir au projet " *Aire de plaisance* " à Jarry, sans que l'autorité de l'environnement explique comment l'amender.

**Le Courrier de Guadeloupe : Pourquoi vous opposez-vous au projet " aire de plaisance " qui veut s'implanter à Jarry ?**

**Harry Durimel :** Il faut arrêter de prendre les Guadeloupéens pour des idiots. Un plan d'eau capable d'accueillir 300 bateaux dont certains peuvent atteindre 15 mètres, en France et en français cela s'appelle une marina. Ce projet comporte d'énormes risques de sécurité et environnementaux et ne répond à aucune pertinence économique.

**À quels risques faites-vous allusion ?**

Les risques environnementaux sont relevés par l'avis de la commission environnementale. Il existe sur le lieu des espèces protégées, des tortues marines, des herbiers. Plus globalement, l'avis explique qu'une activité générée par la présence de 300 bateaux ne peut être sans incidence sur l'environnement du site. Cette agression de l'environnement ne peut laisser indifférent l'écologiste que je suis. Qu'on puisse se moquer des tortues, des herbiers, de l'environnement, il y a encore aujourd'hui des gens assez fous pour épouser ce travers. Qu'on puisse mettre aussi en danger la sécurité des hommes, c'est la limite qu'il ne fallait pas dépasser.

**En quoi y a-t-il danger pour l'homme ?**

Les risques auxquels je fais référence concernent la sécurité des personnes parce que nous sommes dans une zone Seveso (classement d'installations industrielles dangereuses, ndlr). Elle est soumise à un plan de Prévention des risques technologiques (PPRT) justifié par la présence des installations de la Sara, de Rubis, qui stockent des produits pétroliers ou du gaz, d'EDF qui dispose d'une centrale électrique. C'est la première fois que je vois promouvoir des projets censés attirer du monde dans une zone dangereuse. On veut me faire avaler qu'une zone industrielle peut être en même temps une zone de plaisance et touristique ?

***L'autorité environnementale a émis des réserves assez fortes quant au projet. Que craignez-vous ?***

L'autorité environnementale aurait eu du mal à procéder autrement. Elle ne peut faire fi de la réalité. Mon inquiétude vient du fait que cette instance prodigue des conseils au promoteur. Veut-elle le conseiller sur les voies et moyens de se mettre en conformité avec les règles. Je crois entendre : vous devriez procéder ainsi, vous devriez refaire cela. Attention cela ne passera pas comme ça. L'autorité recommande de mettre à jour, de développer telle étude. Si l'installation de cette marina présente un danger pour les personnes, les instances ne devraient pas expliquer comment contourner les normes qui l'interdisent. Les autorités disent que le projet est incompatible avec le PPRT, qu'elles en tirent les conséquences. Elles doivent dire que le projet est réputé caduc, impossible. Le préfet devrait lui signifier une fin de non-recevoir. Des préconisations afin d'étudier comment il pourrait malgré tout être réalisé n'ont pas lieu d'être.

***Pourquoi dîtes-vous que le projet n'a aucune pertinence économique ?***

D'abord il est incompatible avec le Plan local d'urbanisme (PLU) de Baie-Mahault. Ensuite, il concurrence la seule zone de profit qui reste encore à Pointe-à- Pitre. À savoir la marina. Le maire de Pointe-à-Pitre devrait se réveiller.